BOUIRA

Un imam et un vendeur d'herbes médicinales condamnés pour trafic de faux billets

La session criminelle de la cour de Bouira, qui se poursuit toujours, a eu à traiter avant-hier jeudi de l'affaire de l'ex-imam de Djebbahia et son complice de Bachdjarrah, arrêtés en janvier 2014 pour trafic de faux billets.

Les deux trafiquants qui ont dénoncé un troisième complice natif de Laghouat ont été écroués et poursuivis pour des chefs d'inculpation de trafic de faux billets. Ils ont été condamnés à 3 ans de prison ferme alors que le troisième prévenu a été acquitté.

Les faits remontent au début de l'année 2014, lorsque des informations sont parvenues à la Gendarmerie nationale de la commune d'Aomar, commune située à 22 kilomètres au nord-ouest de Bouira, émanant de commerçants et dénonçant un certain imam, répondant aux initiales de M. D., né en 1982 et officiant dans une mosquée d'une commune limitrophe, Djebbahia, et qui utiliserait dans ses transactions commerciales de faux billets de 500 et 2 000 dinars.

Suite à ces différentes plaintes, la Gendarmerie nationale ne tardera pas à arrêter l'indélicat imam en possession de faux billets de 500 et 1 000 dinars d'une somme de 60 000 dinars. Au cours de son interrogatoire, celui-ci ne tardera pas à dénoncer ses deux complices, un militaire retraité, le dénommé C. B. né en 1960 à Bachdjarrah et travaillant avec lui dans un local de vente d'herbes médicinales sis à Boudaoud, et un entrepreneur, le dénommé H. O. né en 1982, résidant à Laghouat.

Lors de la perquisition des demeures de ces deux complices, les éléments de la gendarmerie ont récupéré une somme de 20 millions de centimes de faux billets auprès du complice de Bachdjarrah, alors que depuis le domicile du troisième complice de Laghouat, entrepreneur de son état, il a été récupéré une imprimante et un microordinateur. Ce jeudi, lors du procès, et parce que le troisième complice, le dénommé H. O. est actuellement en prison à Laghouat pour une autre affaire, les juges ont recouru à la technique du Skype, une première dans ce genre de procès au niveau de la cour de Bouira, pour l'associer dans cette affaire.

Ainsi, les présents ont eu droit à deux écrans géants dans la salle, sur lesquels le détenu de Laghouat était largement visible à travers deux fenêtres escamotables dans lesquelles on pouvait voir dans l'une le détenu et dans la deuxième fenêtre la salle d'audience de Bouira en présence des deux autres prévenus, l'imam de Djebbahia et son complice de Bachdjarrah, ainsi que le président du jury et ses assesseurs, les avocats, etc.

Au cours du procès, le détenu de Laghouat a répondu n'avoir jamais connu ces deux personnes, et l'expertise a démontré que l'imprimante et le microordinateur ne contenaient aucun élément prouvant sa complicité dans cette affaire.

Pour leur défense, l'imam de Djebbahia ainsi que son associé de Bachdjarrah ont beau nier les accusations retenues contre eux ; l'imam a beau plaider son innocence en arguant que les faux billets lui ont été remis par une personne à qui il avait prêté un jour une somme de 60 000 dinars et qu'il ne savait pas que c'étaient de faux billets. Les juges lui ont rappelé qu'il fallait dans ce cas alerter la police ou la gendarmerie et non les commercialiser d'une manière sournoise.

Après le réquisitoire du procureur qui avait requis des peines allant de 20 ans de prison ferme pour l'imam et son complice de Bachdjarrah, à une peine capitale pour le troisième complice de Laghouat, et les plaidoiries des avocats des accusés ; l'imam de Djebbahia, M. D. et son complice de Bachdjerrah, C. B., ont été condamnés à 3 ans de prison ferme, alors que le troisième complice, H. O. reconnu non coupable, a été acquitté dans cette affaire.

H. M.

SOUK AHRAS

156 700 pétards saisis par la police

Plusieurs affaires criminelles, en outre, les trafics en tout genre et la consommation de produits prohibés ont été démêlées pendant le mois de novembre et en début de ce mois.

Devant la hausse vertigineuse de la criminalité à Souk Ahras, pour faire face à la petite délinquance qui préoccupe beaucoup nos concitoyens, des descentes inopinées ont été lancées ces dernières quarante huit heures par les services de la Sûreté de la wilaya de Souk Ahras avec la participation du triumvirat «police judiciaire, les éléments de la sécurité routière et la brigade de recherche et d'intervention» plus de 100 policiers ont été impliqués dans cette action menée dans les quartiers clair soleil, les frères bourras, place des martyrs «rue de L'ALN», rue Mohamed khémisti. Au cours de cette opération, 45 individus suspects ont été interpellés et une personne recherchée par la justice arrêtée. Au cours de cette opération, mine de rien, 2 motocyclettes sans papiers ont été saisies, 3 malfaiteurs ont été appréhendés en possession de plaquettes de kif. Au cours de cette opération coup de poing, des identifications de personnes, véhicules documents ont été opérées par les éléments de ce corps constitué avec l'usage du système numérique.

Concomitamment à cette action, il est fait état également d'une affaire de trafic de stupéfiants qui a été élucidée récemment où une quantité de 143 comprimés a été récupérée par les éléments de la police judiciaire dans laquelle trois personnes impliquées ont été écrouées. Au chapitre des infractions routières durant ces trois derniers mois, on dénombre plus de 2000 infractions à travers les Sûretés urbaines de M'daourouch, Taouara, Merahna, Oum Ladham, Machrouha et Heddada qui ont abouti au retrait de 807 permis de conduire, quant aux accidents de la route, on recense pour les mois de septembre, octobre et novembre 37 accidents entraînant 37 blessés graves.

Dans un autre registre, 30 opérations de démolition d'habitations précaires ont été effectuées par la police de l'urbanisme depuis peu. Au chapitre de la lutte contre le commerce illicite des boissons alcoolisées qui s'est généralisé ces derniers temps dans plusieurs endroits de la wilaya de Souk Ahras, les éléments de la brigade de recherche mobile ont intercepté mercredi dernier au lieu dit Fatomma-Souda, à quelques encablures de l'université, un fourgon de marque master, après sa fouille, ils ont pu récupérer 4 152 bouteilles d'alcool. L'inculpé arrêté et différé ce jeudi devant la justice a été incarcéré.

Par ailleurs, 156 700 pétards ont été saisis hier par les éléments de la police judiciaire du chef-lieu de la wilaya, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de ce corps, 86 000 produits pyrotechniques ont été saisis dans un magasin au centre-ville de Souk Ahras et la seconde moitié récupérée suite à la perquisition d'un domicile.

Les deux mis en cause ont été auditionnés par la police et remis à la justice.

Barour Yacine

MOSTAGANEM

Un mort dans un accident de la route

Un homme de 33 ans, originaire de la wilaya de Aïn Defla, est décédé ce mercredi aux environs de 16 heures dans un accident de la circulation sur la RN11, à hauteur de la plage de Sidi Mansour.

Le conducteur d'une voiture de tourisme de marque Renault Symbol avec deux passagers à bord a perdu le contrôle de son véhicule à la sortie d'un virage pour terminer sa course dans un fossé. L'homme est mort sur le coup tandis que le passager du véhicule, son épouse a été blessé légèrement.

Les éléments de la Protection civile et le Samu sont intervenus rapidement sur le lieu de l'accident.

La dépouille a été transportée vers la morgue de l'hôpital le plus proche tandis que la femme blessée a été évacuée vers les UMC pour recevoir les premiers soins. La gendarmerie a ouvert une enquête.

A. B.

AFFAISSEMENT DE LA CHAUSSÉE SUR LA RN11

Qui est responsable ?

Bien heureusement, il n'y a pas eu de victimes ni de dégâts matériels ce jeudi 8 décembre dans l'affaissement de la chaussée sur la route nationale reliant Mostaganem à Oran, à hauteur de la cité Cheikh-Hamada à Mostaganem.

On ne sait comment un tel affaissement s'est produit. Cet incident s'est produit probablement à cause des dernières pluies qui se sont abattues ces derniers jours à Mostaganem.

Les véhicules n'ont pu circuler sur plusieurs mètres en raison de cette surface qui s'est abîmée sur la chaussée.

Cet affaissement a bien alimenté des rumeurs chez les citoyens, certains disent que le revêtement en bitume réalisé il y a quelques mois présente aujourd'hui ses premiers signes de dégradation dont le compactage et le drainage ont été mal exécutés. Une intervention à la va-vite a été effectuée aussitôt par les services concernés, celle de colmater l'endroit de gravats et de bitume mais une inspection de la direction des travaux publics (TP) est devenue donc indispensable, elle doit procéder à une vérification technique tout le long de ce tronçon.

Photo : DR

A. B.

RELIZANE

Une arrestation et saisie de 75 comprimés psychotropes à Mazouna

C'est suite à un précieux renseignement que les éléments de la brigade de recherche et d'investigation (BRI) de la Sûreté de daïra de Mazouna sont parvenus à mettre hors d'état de nuire un dangereux malfaiteur connu dans la région. Il s'agit, en effet, selon le communiqué de presse de la cellule de communication, de l'arrestation d'un individu impliqué dans cette activité à travers la vente de psychotropes.

Le suspect, âgé de 30 ans, a été arrêté en flagrant délit dans un kiosque multiservice dans la ville de Mazouna en possession de 75 comprimés Cyotec 200 mg.

Après la procédure d'usage, le mis en cause a été présenté devant la juridiction compétente, qui a ordonné son placement en détention provisoire pour détention et commercialisation de psychotropes, selon le même communiqué.

A. Rahmane